



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°586 du 23 au 29 juillet 2026

CONSTITUTION

LA IVE RÉPUBLIQUE
EN SUSPENS

COTON

LE FIL SE TEND

AIGLES DAMES

DERNIER ENVOL
AVANT LA CAN

MENDICITÉ

EN QUÊTE D'ENFANCE

Un mois après sa présentation, le Plan d'actions 2026-2028 contre la mendicité entre dans l'épreuve des actes. Chiffré à plus de cinq milliards de FCFA, pourra-t-il protéger les plus vulnérables, encadrer les écoles coraniques et offrir une alternative durable à la rue ?

GRATUIT

Ne peut être vendu

ÉDITO

**Casques et ceintures :
Une loi sans contrôles ne
sauve personne**

Au Mali, le casque et la ceinture de sécurité sont obligatoires. Pourtant, dans les rues de Bamako comme sur les grands axes, leur port reste largement aléatoire. Le problème n'est donc plus juridique. Il tient à l'application discontinuée de la règle, annoncée avec fermeté, puis abandonnée jusqu'à la campagne suivante. L'exemple du Bénin, du Togo ou du Niger mérite d'être observé sans idéalisation. Dans ces pays, tout le monde ne respecte pas toujours la loi. Mais les contrôles réguliers, les sanctions visibles et la continuité de l'action publique ont progressivement installé des réflexes. La discipline routière ne naît pas d'un peuple naturellement plus obéissant. Elle se construit lorsqu'une infraction entraîne réellement une conséquence. En pratique, les délais successifs accordés aux motocyclistes et aux automobilistes ont souvent produit l'effet inverse. À force de menacer sans contrôler durablement, l'État affaiblit sa propre parole. L'utilisateur comprend qu'il suffit d'attendre la fin de l'opération. La règle devient négociable, alors qu'elle protège directement des vies. Le port du casque ne relève pourtant ni du confort ni de l'esthétique. Il réduit fortement les risques de décès et de traumatismes graves. La ceinture, elle aussi, limite les conséquences des chocs, même à faible vitesse. Cela suppose aussi des casques homologués accessibles, afin que la sécurité ne devienne pas une obligation réservée aux seuls ménages aisés. Il faut désormais sortir des campagnes éphémères. Des contrôles permanents, des sanctions proportionnées, une communication claire et l'exemplarité des agents publics peuvent rétablir la crédibilité de la loi. Une autorité qui protège ne se contente pas d'annoncer. Elle applique, explique et tient dans la durée.

Massiré DIOP

LE CHIFFRE

96 000 milliards

C'est le montant en francs CFA de l'encours de la dette intérieure, selon la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), des titres publics des huit pays membres ayant en partage le franc CFA, à fin mars 2026.

ILS ONT DIT...

• « Les traitements infligés aux victimes sans défense constituent une violation des Conventions de Genève, susceptible d'être qualifiée de crime international imprescriptible. Les autorités sont invitées à rechercher, identifier et traduire en justice les auteurs, commanditaires et complices », a déclaré **Me Aissata Founè Tembely, présidente par intérim de la CNDH**, dans un communiqué relatif à l'embuscade contre un convoi des FAMA à Tabrichat, le 21 juillet 2026.

• « Des efforts et sacrifices supplémentaires sont nécessaires pour que nos populations puissent vivre dans une région apaisée, sûre et prospère. Le seul moyen d'y parvenir est de réformer la CEDEAO et de respecter les textes adoptés », a déclaré **Bassirou Diomaye Faye, président du Sénégal**, lors du Sommet sur l'avenir de l'intégration régionale à Freetown, le 19 juillet 2026.

UN JOUR, UNE DATE

28 juillet 2010 : consécration par l'Assemblée générale des Nations Unies du droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit de l'homme universel et autonome.



L'ancien ministre Abou Sow a été officiellement investi, le 19 juillet 2026, président de LAMTORO, une organisation communautaire peule d'inspiration traditionnelle, en présence du ministre d'État chargé de la Réconciliation, Ismaël Wagué.



L'ancien ministre sénégalais de la Justice Ismaïla Madior Fall est resté sous bracelet électronique et assigné à résidence après sa comparution, le 21 juillet 2026, devant la Haute Cour de justice.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le joueur brésilien, attaquant du Real Madrid, **Vinicius Junior** est apparu le 21 juillet 2026 avec un visage transformé, surprenant plus d'un. Le footballeur de 26 ans a subi une intervention chirurgicale esthétique, au Brésil, quelques jours après la fin de la coupe du monde.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« ÉTAT DU MALI 6,55% 2026-2036
ÉTAT DU MALI 6,35% 2026-2033 »

ENSEMBLE POUR UN MALI SOUVERAIN ET PROSPÈRE

MONTANT
TOTAL
100
MILLIARDS
DE FCFA

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION
DU 13 AU 24 JUILLET 2026

ÉMISSION A

Montant 60 milliards de FCFA
Taux 6,55%
Maturité 10 ans
Différé 3 ans

ÉMISSION B

Montant 40 milliards de FCFA
Taux 6,35%
Maturité 7 ans
Différé 2 ans

REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR
TRÉSOR PUBLIC DU MALIARRANGÉUR
ET CHEF DE FILE

CO-CHEF DE FILE



ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE BOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - ATLANTIQUE FINANCE - BIBE FINANCE & SECURITE - BICI BOURSE - BNI FINANCES - BOA CAPITAL SECURITIES - CGF BOURSE - ATTUARIAS SECURITIES WEST AFRICA - CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - EVEREST FINANCES - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES - NSIA FINANCES - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SGI BENIN - SGI NIGER - SGI TOGO - SOGEBOURSE - SBIF - SGI MALI - SIRIUS CAPITAL - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - INVICTUS CAPITAL FINANCE - BRIDGE SECURITIES - FGI - MAC AFRICAN - SGI - BSIC CAPITAL - GLOBAL CAPITAL - CIFA BOURSE - ORAGROUP SECURITIES - IFI-GEK CAPITAL - KERALES FINANCE - MANSA CAPITAL - ONE AFRICA MARKETS (OAMIA)

L'original de la présente note d'information de l'opération a été enregistrée par
l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous les numéros EE/26-15 et EE/26-16 en date du 09 juillet 2026

MENDICITÉ AU MALI : PROTÉGER LES ENFANTS ET ENCADRER LES PRATIQUES

Le gouvernement mise sur une stratégie nationale pour réduire durablement la mendicité et mieux protéger les personnes vulnérables. Son application reposera sur la prévention, l'insertion sociale, la responsabilité des familles et l'encadrement des écoles coraniques.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Le Conseil des ministres a pris acte, le 25 juin 2026, de la Stratégie nationale de lutte contre la mendicité et de son premier Plan d'actions 2026-2028. Le dispositif vise à réduire le phénomène par une approche combinant protection, inclusion socio-économique, implication des familles et éducation inclusive conforme aux valeurs religieuses comme aux principes de la République. La solidarité et l'aumône occupent une place importante dans les pratiques sociales et religieuses. Dans l'enseignement coranique traditionnel, la quête de nourriture a longtemps accompagné l'apprentissage de certains talibés lorsque les communautés assuraient leur prise en charge. Cette pratique ne doit cependant pas être confondue avec l'obligation de rapporter une recette quotidienne ou avec l'exploitation d'enfants au profit d'adultes. Sous l'effet de la pauvreté, des déplacements de populations et de la crise sécuritaire, la mendicité est devenue un moyen de survie pour de nombreuses familles. Le Mali comptait 414 524 personnes déplacées internes en avril 2026. Dans les sites et localités recensés par l'OIM en juin, les enfants représentaient 43 à 44% des personnes déplacées, une population particulièrement exposée aux ruptures scolaires, à la précarité et aux risques d'exploitation.

Une loi rarement appliquée
Le Code pénal de 2024 réprime plusieurs formes de mendicité. Son article 242-91 prévoit six mois d'emprisonnement pour une personne majeure et valide trouvée en train de mendier

sur la voie publique. La même peine s'applique à l'incitation à la mendicité. Elle est portée à un an lorsque la personne incitée est mineure. Le texte sanctionne aussi les menaces, les injures et l'entrée sans autorisation dans une habitation. La loi de 2012 relative à la traite des personnes assimile l'exploitation organisée de la mendicité d'autrui à une forme de traite. Elle prévoit deux à cinq ans de prison ainsi qu'une amende de 500 000 à deux millions de FCFA. Pour Maître Amadou Tioulé Diarra, avocat, la mendicité peut donc tomber sous le coup de la loi pénale. Il constate néanmoins que les procédures restent rares. L'absence de poursuites ne s'explique pas par un seul facteur. La sensibilité sociale et religieuse du sujet, le manque de données judiciaires, l'insuffisance des structures d'accueil et la difficulté à distinguer la mendicité de survie de l'exploitation organisée compliquent l'action publique.

Une réponse strictement répressive, sans solution d'accueil, de scolarisation ou de retour en famille, risquerait toutefois de déplacer le phénomène plutôt que de le réduire.

Un professionnel du droit interrogé, fort de 27 années de carrière, évoque aussi la protection dont bénéficieraient certains incitateurs, notamment parmi les maîtres coraniques. Cette affirmation n'est toutefois pas étayée par des données judiciaires publiques. Le phénomène ne concerne plus uniquement les talibés. Des personnes âgées, des personnes handicapées, des femmes accompagnées d'enfants et des familles appau-



Des membres de la **coalition malienne des droits de l'enfant** en séance de sensibilisation auprès des **enfants talibés** à Bamako en 2023.

vries sollicitent également l'aide dans les rues. Une politique efficace doit donc distinguer les personnes à protéger, celles qui peuvent bénéficier d'une insertion et les adultes qui organisent ou imposent la mendicité. Selon une estimation de la Coalition malienne des droits de l'enfant, plus de 20 000 enfants en situation de rue seraient exposés à la mendicité, dont 43% de filles. Ce chiffre donne un ordre de grandeur mais ne constitue pas un recensement national et sa méthodologie n'est pas publiquement détaillée. Fatoumata Mariko, coordi-

une grande partie de leur journée à la recherche d'une somme exigée par un adulte. Cette obligation réduit le temps consacré à l'apprentissage religieux, à l'éducation générale et à l'acquisition d'un métier reconnu.

Transformer les engagements en actions
La stratégie repose sur quatre orientations. La première concerne les alternatives socioéconomiques et la réinsertion des personnes vulnérables. La deuxième porte sur la responsabilité parentale. La troisième vise l'encadrement et l'accompagnement des écoles

REPÈRES

Présentation de la stratégie et du plan d'actions 2026-2028 :
25 juin 2026

Répression de l'incitation à la mendicité :
articles 242-91 et 242-92 (Code pénal)

Loi malienne contre la traite des personnes :
articles 10 et 11

Protéger les enfants et réformer les écoles coraniques

Pour le sociologue Baye Diakité, la rue expose les enfants à la violence, à la délinquance et à différentes formes d'exploitation. Leur marginalisation et l'absence de perspectives peuvent aussi accroître leur vulnérabilité face aux réseaux criminels et aux groupes armés. La stratégie rattache d'ailleurs la lutte contre la mendicité aux politiques de protection de l'enfant et de prévention de l'extrémisme violent. Le sociologue recommande une interdiction effective de la mendicité imposée aux enfants, accompagnée d'un travail pédagogique auprès des familles et des responsables religieux. Une réponse strictement répressive, sans solution d'accueil, de scolarisation ou de retour en famille, risquerait toutefois de déplacer le phénomène plutôt que de le réduire. Le retrait de la rue ne peut se limiter à des opérations ponctuelles. Il nécessite une évaluation individuelle, la recherche familiale et un suivi après la réunification afin d'éviter que l'enfant ne retourne dans la rue. Un accompagnement transitoire reste aussi nécessaire lorsque le jeune atteint 18 ans. Pour les adultes vulnérables,

une catégorisation est indispensable. Les personnes capables de travailler pourraient être orientées vers la formation professionnelle, des activités génératrices de revenus ou des dispositifs de protection sociale. Les personnes âgées ou handicapées nécessitent des réponses adaptées et une meilleure organisation de la solidarité. L'insécurité et l'exode vers les villes ont fragilisé la prise en charge traditionnelle des talibés. Certains maîtres coraniques ne disposent plus des ressources nécessaires pour nourrir et héberger leurs élèves. D'autres imposent une recette journalière et consacrent peu de temps à l'enseignement. Un imam interrogé estime que des centres coraniques mieux organisés permettent déjà aux enfants d'apprendre dans de meilleures conditions mais restent insuffisants et inégalement accessibles. L'État devra fixer des normes minimales concernant l'hébergement, l'alimentation, la santé, le temps d'enseignement et la protection contre les violences, tout en associant les responsables religieux à leur application. Fatoumata Mariko plaide aussi pour davantage de centres d'orientation, une meilleure connaissance des droits et un dialogue direct avec les maîtres coraniques. L'apprentissage d'un métier et l'accès à une éducation complète doivent permettre aux enfants de sortir durablement de la rue. Selon l'EMOP 2025 de l'INS-TAT, 44,6% de la population vivait sous le seuil national de pauvreté, fixé à 313 000 FCFA par personne et par an. Le taux atteignait 56,6 % dans la région de Ségou. Les talibés viennent de différentes régions du Mali et parfois de pays voisins. La lutte devra donc associer services sociaux, justice, collectivités, familles, organisations religieuses et partenaires sous-régionaux, avec des objectifs mesurables et des financements suivis. ■

3 QUESTIONS À



MOHAMED KIMBIRI

Président du collectif des associations musulmanes du Mali

1 Quel regard portez-vous sur la mendicité au Mali ?

La mendicité au Mali d'aujourd'hui est un phénomène très inquiétant. D'abord, ses adeptes en font un principe islamique ; d'autre part, elle constitue une menace pour l'avenir de la jeunesse. Il est clair que l'islam n'encourage pas la mendicité, mais combat au contraire son institutionnalisation et la professionnalisation de cet acte quelque peu humiliant.

2 Qu'attendez-vous de la stratégie et du plan d'actions présentés par le gouvernement ?

Compte tenu de son ancrage social et culturel, nous soutenons une approche globale. Car la répression seule ne saurait suffire à endiguer le phénomène.

3 Quelles sont les mesures à envisager pour réussir leur mise en œuvre ?

Une vaste campagne de sensibilisation à destination des parents et des maîtres coraniques, pour déconstruire toutes les justifications sociales et culturelles de cette pratique, mais aussi pour réduire significativement la mendicité des enfants et promouvoir des alternatives éducatives respectueuses des droits des enfants. Je recommande, à cet effet, l'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif malien comme solution durable pour réduire le phénomène.

MENDICITÉ DES ENFANTS : UN PHÉNOMÈNE TRANSFRONTALIER

La mendicité des enfants est un phénomène grandissant qui touche les grandes agglomérations en Afrique. Aggravée par la pauvreté et la crise persistante, elle sévit particulièrement dans le Sahel, où elle compromet l'avenir des enfants et met à mal la cohésion sociale.

FATOUmata MAGUIRAGA



Une mère et ses enfants mendient dans les rues de Ouagadougou.

La mendicité des enfants a pris une ampleur importante dans les grandes villes d'Afrique, particulièrement dans le Sahel. C'est un phénomène inquiétant qui met en péril l'éducation de milliers d'enfants. À Bamako, la capitale malienne, les grandes artères de la ville sont envahies par des dizaines d'enfants en quête de revenus. Seuls ou en famille, ils sollicitent l'aide des particuliers, en

pleine circulation, au risque de leur vie. De plus en plus jeunes, ces « mendiants » sont le plus souvent incités à quémander. Constitués d'enfants jumeaux, triplés ou plus, d'enfants guides de handicapés, d'enfants guides de handicapés mendiants, d'enfants handicapés mendiants, d'enfants de mendiants ou d'enfants de la rue, ils partagent un quotidien marqué par la quête de survie et les risques liés à la pratique.

Pauvreté Malgré l'existence d'un cadre formel l'interdisant, la pratique, ancrée dans des traditions religieuses et de solidarité, persiste. Elle est aggravée dans les zones du Sahel par la pauvreté et la crise. Environ 43% de la population au Burkina Faso vivait sous le seuil de pauvreté en 2021 ; au Mali, en 2025, l'incidence de la pauvreté est estimée à 44,6% de la population ; et au Niger, en 2023, elle est de 47,7%. Ces chiffres soulignent la persistance d'une pauvreté aggravée par les défis sécuritaires et climatiques, selon Global Voices. Les trois pays ont une population combinée de 77 millions d'habitants, dont une majorité de jeunes. Au Mali, une organisation de la société civile a estimé le nombre d'enfants en situation de rue, exposés à la mendicité, à 20 000. Au Niger, une enquête d'Anti-Slavery estime le nombre d'écoles coraniques à 1 543 et à

86 824 le nombre d'élèves, dont 76 080 en mendicité forcée. Selon le rapport SOS enfance en péril au Sahel, la mendicité des enfants est favorisée par une combinaison de facteurs. La perte de soutien provoquée par les déplacements et le conflit oblige les enfants à chercher seuls leurs moyens de subsistance. De nombreuses initiatives sociales, dans ces pays, apportent une aide à ces enfants et sensibilisent aux dangers de la pratique. Mais, sur le plan public, malgré l'existence de lois qui interdisent cette pratique, l'application sur le terrain reste confrontée à de nombreux défis. D'une part, la sensibilité de la situation des enfants des écoles coraniques, les trois pays étant majoritairement musulmans, et la complexité de la prise en charge de ces enfants rendent inefficaces les actions entreprises. Aussi, un cadre de concertation global, au-delà des frontières, serait judicieux pour mieux appréhender le phénomène. ■

MENDICITÉ : À LA CROISÉE DES CHEMINS

Réprimée par la loi sous plusieurs formes, la mendicité continue de prendre de l'ampleur au Mali. Tolérée au nom de considérations sociales et religieuses, elle expose particulièrement les enfants à l'exploitation, à la déscolarisation et aux violences.

1. ENFANTS EN SITUATION DE RUE

Plus de **20 000** estimés par la COMADE
Filles : **43%**

2. LUTTE CONTRE LA MENDICITÉ

Code pénal, article 242-91

Incitation à la mendicité :
6 mois de prison

Incitation d'un mineur :
1 an de prison

Menaces, injures ou intrusion dans une habitation :
6 mois de prison

3. LOI RELATIVE À LA TRAITE DES PERSONNES

Exploitation organisée de la mendicité,
article 10

Sanctions : **2 à 5 ans de prison** et
500 000 à 2 millions de francs CFA d'amende

4. FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

Pauvreté (2025) :
44,6% de la population

Déplacements internes (avril 2026) :
414 524 personnes

Ruptures scolaires (avril 2026) :
2 444 écoles fermées
733 200 élèves affectés

5. RÉPONSE NATIONALE

Stratégie nationale de lutte contre la mendicité :
Premier Plan d'actions 2026-2028

Source : INSTAT, EMOP 2025 ; OIM, avril-juin 2026 ; Cluster Éducation Mali, avril 2026.

KOWBEYE!



TM1

La télé qui vous allume !

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

CONSTITUTION : 3 ANS APRÈS, LE RETOUR AUX URNES EN QUESTION

Le récent appel de l'Union africaine pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel au Mali ravive le débat à l'occasion du 3e anniversaire de la Constitution du 22 juillet 2023. Le texte fondateur de la IVe République cohabite toujours avec une Transition dont le terme reste indéterminé.

MOHAMED KENOUI

Le référendum constitutionnel du 18 juin 2023 avait été présenté comme l'un des principaux acquis de la refondation. Largement approuvée, la Constitution promulguée le 22 juillet 2023 a inauguré la IVe République, redéfini l'équilibre des pouvoirs et prévu de nouvelles institutions. Mais, près de six ans après le renversement d'Ibrahim Boubacar Keïta, le 18 août 2020, le scrutin décisif pour refermer cette page n'a jamais eu lieu : l'élection présidentielle reste sans date. Le pays dispose d'une nouvelle norme suprême, mais les organes appelés à l'incarner n'ont pas été renouvelés par les urnes. Aucun président de la République n'a été élu sous le nouveau texte. L'Assemblée nationale et le Sénat qu'il prévoit ne sont pas installés. Le Conseil national de Transition continue d'exercer la fonction législative, tandis que l'exécutif demeure conduit par les autorités issues des ruptures de 2020 et 2021.



Le Général Assimi Goïta a promulgué la Constitution le 22 juillet 2023 après son adoption par référendum.

noncée pour les 4 et 18 février 2024, la présidentielle avait été reportée en septembre 2023 à une date ultérieure, officiellement pour des raisons techniques. L'échéance prévue en mars 2024 pour la fin de la Transition est passée sans scrutin ni nouveau chronogramme. La révision de la Charte de la Transition, en juillet 2025, a encore déplacé l'horizon. Son article 4 confie au Président de la Transition les fonctions de chef de l'État pour cinq

ans, renouvelables autant de fois que nécessaire jusqu'à la « pacification du pays ». Le même article autorise toutefois une sortie anticipée dès que les conditions d'une présidentielle « transparente et apaisée » sont réunies. L'élection avant 2030 demeure juridiquement possible, mais subordonnée à des critères sans calendrier précis. Les autorités lient ainsi le tempo électoral aux impératifs de sécurité et de stabilisation. Le caractère ouvert de cette condition empêche néanmoins d'anticiper une échéance. La crédibilité d'un futur scrutin

dépend aussi du cadre offert à la compétition politique. Le 13 mai 2025, les autorités ont dissous l'ensemble des partis et organisations politiques. La Charte des partis et le Statut de l'opposition ont également été abrogés, dans l'attente d'une nouvelle législation. Le président de la Transition, le général d'armée Assimi Goïta, avait annoncé le 31 décembre 2025 que l'année 2026 ouvrirait les concertations autour de l'avant-projet de loi régissant leur formation et leurs activités. Au début du second semestre, leur calendrier concret reste attendu. Pour Oumar Sidibé, un texte ne pourra produire du pluralisme sans débat contradictoire ni participation inclusive.

Si la Constitution du 22 juillet 2023 demeure une étape majeure, 3 ans après, son plein effet attend encore des institutions légitimées par le suffrage.

Pour l'analyste politique Oumar Sidibé, cette situation souligne la limite du jalon constitutionnel, qui ne suffit pas à rétablir la normalité institutionnelle, celle-ci passant d'abord par l'élection démocratique d'un chef de l'État. « Une élection n'affaiblit pas un pouvoir, elle le fonde. Reporter indéfiniment le suffrage, ce n'est pas gagner du temps sur l'instabilité, c'est différer la légitimité qui, seule, ancre durablement l'autorité », estime-t-il.

Un horizon électoral repoussé, un espace politique à reconstruire Initialement an-

EN BREF

MALI - MAROC : DES ACCORDS EN VUE POUR RENFORCER LA COOPÉRATION

La session ministérielle de la 4e Grande Commission mixte de coopération entre le Mali et le Maroc se tiendra le 24 juillet à Bamako. Coprésidée par les ministres des Affaires étrangères des deux pays, cette rencontre doit dresser le bilan du partenariat bilatéral, fixer de nouvelles priorités et déboucher sur la signature de plusieurs accords et mémorandums d'entente. Les échanges porteront notamment sur le commerce, les investissements, l'agriculture, les infrastructures, les mines, l'énergie, la santé, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la sécurité, la culture, la jeunesse et le sport. L'objectif est d'élargir la coopération dans des secteurs jugés essentiels au développement des deux États. Cette rencontre ministérielle a été précédée d'une réunion d'experts, organisée les 21 et 22 juillet. Leurs travaux ont permis d'évaluer les avancées enregistrées depuis la précédente session, d'examiner des projets structurants et de finaliser les textes qui seront soumis aux ministres. Un forum d'affaires, prévu pour le 23 juillet, complètera le programme avant ce rendez-vous diplomatique. ■

donc l'accueillir pour ce qu'il est : une main tendue, dont la portée dépendra entièrement de la volonté interne », poursuit-il. Selon notre interlocuteur, un retour à l'ordre constitutionnel dans les prochains mois n'est pas juridiquement exclu, mais paraît politiquement peu probable sans signal immédiat : publication d'un chronogramme électoral, reconstruction du cadre partisan, dialogue inclusif et conditions sécuritaires suffisantes. Si la Constitution du 22 juillet 2023 demeure une étape majeure, 3 ans après, son plein effet attend encore des institutions tirant leur légitimité du suffrage universel. ■



MAHAMADOU CISSÉ

« Il ne s'agit pas de délaissier le social, mais de compléter cet effort par l'investissement productif »

La 2e édition du Forum international de la diaspora (FID) s'est tenue du 16 au 18 juillet 2026 autour du thème : « Diaspora malienne et investissements productifs : bâtir un Mali économiquement fort pour un développement durable ». Dans cet entretien, Mahamadou Cissé, président de l'Association Diaspor'Act et membre de la commission d'organisation du FID 2, revient sur la raison d'être de ce rendez-vous, précise ce que recouvre l'investissement productif et évoque les suites attendues.

MOHAMED KENOUI

Pourquoi organiser un tel forum ?

Cet événement répond à une forte aspiration de notre diaspora, estimée à environ six millions de Maliens. Établis à

l'étranger, ils souhaitent contribuer au développement du pays. Ce rendez-vous doit permettre de rapprocher la volonté d'agir de la diaspora des mécanismes que l'État est prêt à mettre en place, afin que nous puissions œuvrer ensemble au développement du Mali.

Que recouvre concrètement l'investissement productif ?

La diaspora contribue déjà fortement au développement national : chaque année, le volume de ses transferts dépasse celui de l'aide publique au développement. Toutefois, près de 95% de ces fonds sont consacrés au social. Cet apport reste essentiel, car il permet notamment de construire des écoles, des infrastructures et des forages dans certaines localités. Mais une partie de ces ressources peut aussi être orientée vers des activités créatrices de valeur. Une entreprise rentable génère des bénéfices susceptibles de soutenir durablement les actions sociales financées par la diaspora. Il ne s'agit donc pas de délaissier le social, mais de compléter cet effort par l'investissement productif.

Comment amplifier cette dynamique d'investissement ?

Elle est déjà enclenchée. Lors de cette deuxième édition, au moins douze projets d'envergure ont été présentés. La diaspora investit donc déjà. Le rôle du forum est surtout d'identifier les mécanismes susceptibles de renforcer ce mouvement. Dans cette logique, notre association a lancé le Club des 100, qui réunit des investisseurs partageant une même vision afin de financer des projets maliens.

Quelles suites concrètes attendez-vous de cette deuxième édition ?

La première avait déjà produit des résultats, avec plusieurs projets réalisés et la création du Club des 100. J'espère que les principales recommandations issues du FID 2 seront mises en œuvre avant la tenue du FID 3. ■

CANAL+

EN MAI, NE SOYEZ PAS HORS-JEU



LE DECODEUR HD

1000

FCFA
TTC*

PARABOLE + INSTALLATION OFFERTES

TOUTES LES CHAÎNES

+ DSTV ENGLISH PLUS

2000

FCFA
TTC**

POUR DE PLUS SUR VOTRE REABONNEMENT

* Offre valable du 30 avril au 31 mai 2026 dans la limite des stocks disponibles pour tout nouvel abonnement à partir de deux (2) mois à la formule ACCESS. Parabole et installation offertes. Voir tarifs et conditions auprès de votre distributeur agréé.

** Offre valable du 30 avril au 31 mai 2026. Réabonnez-vous à votre formule habituelle en ajoutant 2000 FCFA, et profitez de toutes les chaînes et de l'option DSTV ENGLISH PLUS pendant 30 jours. Offre valable 1 seule fois sur la période.

36 555

COÛT D'UN APPEL LOCAL SELON VOTRE OPÉRATEUR

CAMPAGNE COTONNIÈRE : 598 500 TONNES TOUJOURS EN LIGNE DE MIRE

Le Mali vise 598 500 tonnes de coton-graine en 2026-2027, contre des résultats provisoires de 433 700 tonnes la saison précédente. À la fin de la fenêtre normale des semis, les retards d'engrais, l'irrégularité des pluies et les paiements encore attendus placent déjà cet objectif sous pression.

MASSIRÉ DIOP

Début juillet, le ministre de l'Agriculture, Ibrahim Samaké, et le PDG de la CMDT, Kouloumégué Dembélé, ont parcouru Bougouni, Koumantou et Sikasso. Les parcelles visitées présentaient un état végétatif jugé satisfaisant malgré un hivernage tardif. Devant ses équipes, le dirigeant de la compagnie a reconnu une période particulièrement exigeante et résumé l'urgence par une formule directe : « notre espoir repose en vous ».

L'équation nationale laisse pourtant peu de marge. La cible suppose 630 000 hectares emblavés et un rendement moyen de 950 kilogrammes à l'hectare, soit une progression de 17% de la productivité et une hausse globale proche de 38%. La CMDT, qui encadre les producteurs, organise la collecte, l'égrenage et la commercialisation et porte une lourde responsabilité dans une filière agricole qui constitue la deuxième source de recettes d'exportation du pays après l'or et fait vivre plusieurs millions de Maliens. L'État mobilise 164,389 milliards de francs CFA et la BOAD



Récolte de coton dans le cercle de Yorosso lors de la campagne 2024-2025.

apporte 25 milliards pour soutenir la collecte et l'égrenage.

Pressions Le 15 juillet, des producteurs de Kita et de Yorosso affirmaient encore manquer d'engrais subventionnés. Certains n'avaient rien reçu et d'autres disposaient de quantités insuffisantes et attendaient toujours le paiement de leur coton. L'économiste Abdrahmane Tamboura avait déjà averti que les projections devaient correspondre aux réalités du terrain, en soulignant la faible motivation des producteurs, le prix

maintenu à 300 francs CFA le kilogramme et l'attrait du maïs, de l'arachide et du sésame.

OBJECTIFS 2026-2027

Production :
598 500 t

Superficie :
630 000 ha

Financement de l'État :
164,389 milliards de FCFA

Le climat rajoute une contrainte. AGRHYMET prévoit un démarrage normal à tardif, des séquences sèches parfois longues et un déficit pluviométrique persistant dans l'Ouest. Une fertilisation tardive ou des pluies mal réparties pèseraient directement sur les rendements. Pourtant, la filière doit aussi regagner du terrain face au Bénin, redevenu premier producteur régional tout en assurant la coordination du C4+, qui réunit également le Burkina Faso, le Tchad et la Côte d'Ivoire. Ce cadre défend de meilleurs prix mondiaux et davantage de transformation locale, mais il ne remplacera ni les engrais dans les villages ni la trésorerie des exploitants. Les 598 500 tonnes restent accessibles, même si la marge de rattrapage se réduit. ■

EN BREF

GAZODUC AFRICAIN ATLANTIQUE : LA CEDEAO ACCÉLÈRE LE CHANTIER

En adoptant l'accord intergouvernemental sur le Gazo-duc africain atlantique lors de son 69e sommet, tenu le 19 juillet 2026 à Lungi, en Sierra Leone, la CEDEAO a donné une impulsion politique à l'un des plus vastes projets énergétiques du continent. Long d'environ 6 800 kilomètres, dont 5 100 en mer, l'ouvrage doit acheminer jusqu'à 30 milliards de mètres cubes de gaz par an. Son tracé reliera le Nigeria au Maroc via le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Gambie, le Sénégal et la Mauritanie. Des raccordements sont également prévus vers le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Évalué à près de 25 milliards de dollars, le projet pourrait réduire les importations de combustibles, sécuriser l'approvisionnement électrique et alimenter les cimenteries, les unités d'engrais, la sidérurgie et la pétrochimie. Les pays traversés espèrent aussi capter des investissements, des recettes fiscales et des droits de transit. Sa rentabilité dépendra toutefois du financement, des délais de construction, des contrats d'achat et de la stabilité des marchés gaziers. ■

Hydrocarbures Le Mali initie son stock stratégique

Le gouvernement veut réserver au moins 5% des hydrocarbures entrant au Mali afin de constituer un Stock national de régulation. Annoncée le 20 juillet par le ministre de l'Industrie et du Commerce, Moussa Alassane Diallo, la mesure accompagne l'amélioration récente de l'approvisionnement, après plusieurs mois de tensions sur les corridors. Entre le 6 et le 19 juillet, 1 653 camions-citernes ont acheminé plus de 75 millions de

litres d'essence et de gasoil. Appliqué immédiatement à ce volume, le prélèvement annoncé représenterait au moins 3,75 millions de litres. Les autorités attribuent cette reprise au renforcement des chargements en Côte d'Ivoire et à la sécurisation des axes d'acheminement. Cette réserve découle de l'ordonnance et du décret du 10 avril 2026 instituant un Stock de sécurité pour l'essence, le gasoil, le car-

buracteur et le gaz butane. Le dispositif fixe pour chaque produit un niveau équivalant à 45 jours de consommation nationale. Les volumes doivent être constitués dans les 90 jours suivant la disponibilité des capacités nécessaires. Durant la phase transitoire, un tiers des capacités existantes doit être consacré au stockage stratégique. Les sites, choisis près des grands centres de consommation et des zones éloignées des

sources d'approvisionnement, restent à préciser par arrêté. Le seuil de 5% marque donc un démarrage, pas l'aboutissement du dispositif. Sa réussite dépendra des infrastructures disponibles, de la régularité des arrivages et du financement assuré par des taxes parafiscales sur les produits pétroliers. Pour un pays enclavé exposé aux ruptures logistiques et sécuritaires, la constitution de ces réserves devient un impératif économique. ■

Niaga La voix pour contourner l'écrit

D'après l'Enquête modulaire et permanente auprès des ménages 2025 de l'INSTAT, près de deux Maliens âgés de 15 ans ou plus sur trois ne savent ni lire ni écrire une phrase dans une langue quelconque. Lancée fin 2025, l'application malienne Niaga mise sur la voix et les langues locales pour contourner cette barrière, mais son adoption reste limitée.

Cette fracture est particulièrement marquée hors des centres urbains. Le taux d'alphabétisation atteint 66,5 % à Bamako et 54,1 % dans les autres villes, contre seulement 25 % en milieu rural. Pour les personnes peu à l'aise avec l'écrit, naviguer dans un menu, rédiger un message ou commenter une publication peut ainsi limiter l'accès aux services numériques et aux réseaux sociaux. Niaga propose des publications et commentaires vocaux, des photos accompagnées de son, une messagerie ainsi que des appels audio et vidéo. Son éditeur annonce aussi des fonctions d'intelligence artificielle capables de parler et de traduire des langues africaines.

L'application a connu plusieurs mises à jour depuis décembre 2025, la plus récente sur Android datant du 15 juillet 2026. Le service reste cependant confidentiel. Google Play affiche seulement plus de 500 téléchargements. Sur l'App Store malien, une seule évaluation était visible lors de la consultation. Aucun chiffre public ne permet de connaître le nombre d'utilisateurs actifs, le temps passé sur l'application ou les langues effectivement utilisées. Le besoin auquel Niaga répond dépasse néanmoins le seul accès à l'écrit. Une étude publiée en 2025 décrit les treize langues nationales du Mali comme faiblement dotées en ressources numériques et encore mal prises en charge



Niaga entend faciliter les échanges numériques par la voix et les langues locales, dans un pays marqué par de fortes inégalités d'accès à l'écrit et à Internet.

par les outils de traduction automatique. La qualité des traductions annoncées par l'application n'a toutefois pas fait l'objet d'une évaluation indépendante rendue publique. L'accès reste une limite majeure. Selon DataReportal, à la fin de 2025, le Mali comptait 8,91 millions d'internautes, soit 35,1 % de la population, tandis que 16,5 millions de personnes demeureraient hors ligne. Le pays

totalisait pourtant 23,2 millions de connexions mobiles actives, un chiffre qui inclut les cartes utilisées uniquement pour les appels ou les SMS et ne correspond pas à autant d'utilisateurs distincts. Pour atteindre les publics peu à l'aise avec l'écrit, Niaga devra ainsi composer avec l'accès aux smartphones, le coût des données et la qualité de la connexion. ■

MASSIRÉ DIOP



VACANCES SCOLAIRES : TRAVAILLER POUR PRÉPARER L'AVENIR

À Bamako, certains élèves profitent des vacances scolaires pour exercer de petits métiers. Ils cherchent à préparer la rentrée, gagner en autonomie, acquérir une expérience ou découvrir un secteur professionnel. Ces activités peuvent être formatrices, à condition de rester encadrées, sûres et compatibles avec les études.

SALIMATA WAGUÉ



L'écolier Yaya Coulibaly s'occupe dans un atelier de lavage de voiture pendant les vacances.

Le matin, au bord d'une rue animée, Adjara Keïta, 16 ans, installe ses pastels, des beignets farcis, avant l'arrivée des premiers clients. Chaque vente lui permet d'économiser et de se rapprocher de son projet : ouvrir un restaurant. « Ce travail me procure un peu d'argent, mais il m'apprend aussi à servir les clients et à gérer mes dépenses », explique-t-elle. À quelques rues de là, Issa Doumbia, 18 ans, commence sa journée dans un atelier de menuiserie. Après son échec au baccalauréat, il prévoit de travailler deux mois, puis de consacrer le dernier mois des vacances aux révisions. Ses économies serviront à acheter des ouvrages. Pour lui, l'atelier représente un moyen de financer une seconde préparation sans abandonner son objectif scolaire.

À midi, Assitan Cissé, 17 ans, accueille les clients d'un cybercafé. Passionnée d'informatique, elle apprend à utiliser les logiciels, imprimer des documents et répondre aux demandes. Le salaire est modeste, mais elle estime que les connaissances acquises l'aideront à poursuivre des études scientifiques.

Une journée de travail peut permettre d'apprendre beaucoup, à condition qu'elle prépare l'avenir sans compromettre l'école.

Dans les ateliers, les employés observent cette volonté d'apprendre. Menuisier depuis vingt ans, Issiaka Diarra accueille chaque année au moins six élèves. Il leur transmet les gestes du métier et les règles de sécurité. L'usage des machines, des outils tran-

chants, des colles et l'exposition à la poussière exigent toutefois une surveillance constante et des équipements adaptés.

Un équilibre nécessaire Au Mali, l'âge minimum général d'admission à l'emploi est fixé à 15 ans. Des travaux légers peuvent être autorisés entre 13 et 14 ans, sous supervision, avec des horaires limités qui ne doivent pas perturber la scolarité. Les travaux dangereux sont interdits aux moins de 18 ans. L'OIT rappelle qu'un travail occasionnel n'est pas automatiquement du travail des enfants : tout dépend de l'âge, de la durée, des risques et de ses effets sur l'éducation et sur la santé physique. En fin d'après-midi, chacun compte sa recette, range ses outils ou ferme sa session informatique. Pour l'enseignante

Aminata Coulibaly, ces expériences développent le sens des responsabilités, mais ne doivent remplacer ni les révisions ni le repos. Une journée de travail peut permettre d'apprendre beaucoup, à condition qu'elle prépare l'avenir sans compromettre l'école. ■

EN BREF

INTERDICTION DE LA CHICHA : LA JUSTICE EXIGE UNE APPLICATION STRICTE



Malgré l'interdiction instaurée en 2022, la vente et la consommation de chicha se sont progressivement déplacées vers des circuits plus discrets à Bamako. Le gouvernement durcit désormais l'application du dispositif. Ainsi, dans une circulaire datée du 21 juillet 2026, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mamoudou Kassogué, demande aux juridictions, aux parquets, aux juges d'instruction et aux officiers de police judiciaire d'appliquer avec rigueur l'arrêté interministériel du 7 juillet. Le texte interdit l'importation, la production, la distribution, la vente, la commercialisation, la détention, la publicité, l'apologie et l'usage de la chicha, du tabamel, des arômes destinés à sa consommation, ainsi que de tout dispositif similaire. Il abroge l'arrêté de 2022 et renvoie aux sanctions prévues par la loi de 2001 sur les drogues et les précurseurs. Les producteurs et importateurs encouront jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 15 millions de francs CFA d'amende. La simple détention peut être sanctionnée d'un an de prison et de 2 millions de francs CFA, tandis que les établissements concernés risquent une fermeture administrative. ■

SÉNÉGAL : MACKY SALL, NOUVEL AXE DE LA RECOMPOSITION AUTOUR DE DIOMAYE FAYE

En mobilisant l'État derrière la candidature de Macky Sall au Secrétariat général de l'ONU, Bassirou Diomaye Faye imprime un grand tournant à la vie politique sénégalaise. À quelques jours de la transformation de la coalition "Diomaye Président" en parti, ce choix diplomatique redessine les rapports de force autour de 2027 et 2029.

MASSIRÉ DIOP



Les camps du Président Diomaye Faye et de son prédécesseur Macky Sall se sont rapprochés.

Reçu le 17 juillet 2026 au Palais de la République, Macky Sall a obtenu trois jours plus tard l'appui officiel de son pays. Le Président Bassirou Diomaye Faye a chargé le gouvernement et le réseau diplomatique sénégalais de défendre cette candidature, présentée comme celle du Sénégal au service de l'Afrique. Porté le 2 mars par le Burundi, Macky Sall a déjà participé au dialogue interactif organisé par l'Assemblée générale le 22 avril. Son rendez-vous public du 23 juillet précède l'étape décisive au Conseil de sécurité, où les quinze membres évaluent les prétendants avant la recommandation finale à l'Assemblée générale. Les

cinq membres permanents disposent d'un droit de veto capable de faire la différence. Cet engagement renforce la crédibilité internationale de l'ancien Président sénégalais et permet à Diomaye Faye d'afficher une posture de rassemblement. Le Chef de l'État place ainsi l'intérêt diplomatique du Sénégal au-dessus des tensions héritées de l'alternance de 2024.

Recomposition Le rapprochement intervient deux jours avant l'Assemblée constitutive annoncée de Diomaye Président, appelée à devenir un grand parti autour du Chef de l'État. Cette formation doit lui donner une base politique autonome

Sud-Liban Joseph Aoun mise sur Trump pour restaurer l'autorité nationale

Le Président libanais Joseph Aoun a rencontré Donald Trump ce mardi 21 juillet 2026 à la Maison-Blanche. Première visite d'un chef d'État libanais à Washington depuis près de vingt ans, ce déplacement intervient alors que l'armée nationale commence à reprendre position dans des secteurs évacués par Israël. Aoun a présenté un plan portant sur le désarmement du Hezbollah et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire. Il cherche surtout à obtenir une pression américaine sur Israël afin d'accélérer le retrait progressif prévu par l'Accord-cadre du 26 juin. Le dispositif repose sur trois zones pilotes dans le Sud-Liban. L'armée libanaise

doit y sécuriser les localités, démanteler les infrastructures militaires du Hezbollah et empêcher tout réarmement. La poursuite du retrait israélien dépendra des résultats obtenus sur le terrain. Beyrouth veut reprendre durablement le contrôle du Sud, placer toutes les armes sous l'autorité de l'État et renforcer les capacités de son armée. Le succès de cette démarche conditionnera aussi l'aide internationale destinée à reconstruire les zones dévastées. La rencontre de Washington ouvre ainsi une étape décisive où retrait israélien, désarmement du Hezbollah et retour de l'État libanais devront progresser ensemble afin d'offrir au pays une stabilité politique durable. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

POUSSIÈRES DU SAHARA : DE LA CHALEUR EUROPÉENNE AUX FORÊTS DE L'AMAZONIE

Le Sahara constitue la première source mondiale de poussières minérales transportées par les vents. Composées d'argiles, de quartz, d'oxydes de fer et de phosphore, ces particules très fines parcourent des milliers de kilomètres jusqu'en Europe, dans l'Atlantique et en Amazonie. Lors des vagues de chaleur, elles peuvent agir comme un couvercle nocturne. Elles absorbent une partie du rayonnement infrarouge émis par le sol et ralentissent son refroidissement, maintenant les nuits plus chaudes observées actuellement sur le continent européen. Déposées sur les Alpes ou les Pyrénées, elles colorent aussi la neige, réduisent son pouvoir réfléchissant et accélèrent sa fonte. Leur rôle dépasse pourtant le climat. En tombant sur l'océan, elles apportent du fer et du phosphore au phytoplancton, base essentielle des chaînes alimentaires marines. Plus loin, elles enrichissent les sols amazoniens en nutriments perdus par les pluies et le ruissellement. Le Sahara apparaît ainsi comme une immense machine naturelle capable d'aggraver localement la chaleur tout en soutenant la vie à l'échelle planétaire. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

DJENNÉ : CARBURANT RARE, EAU ET ÉLECTRICITÉ PERTURBÉES

Djenné traverse une crise persistante touchant le carburant, l'électricité et l'eau. Dans une correspondance adressée au préfet le 31 mai 2026, le Conseil communal de la jeunesse signalait déjà l'absence d'approvisionnement régulier en carburant depuis septembre 2025. Joint au téléphone, son président, Alhadji Mamadou Touré, confirme qu'aucune citerne n'est entrée dans la ville depuis cette période. Le carburant disponible est devenu rare et coûteux. Il indique également que plusieurs quartiers sont privés d'électricité et d'eau depuis avril, avec de lourdes conséquences sur les ménages, les commerces et les activités quotidiennes. Face à cette situation, les jeunes de Djenné lancent un appel pressant aux autorités. Ils demandent le rétablissement rapide de l'approvisionnement et des services essentiels, afin d'éviter une aggravation de l'isolement économique et social d'une ville déjà fragilisée par l'insécurité et les difficultés d'accès aux routes, aux marchés et aux services publics locaux. ■

CAN FÉMININE 2026 : LES AIGLES DAMES À L'HEURE DES DERNIERS RÉGLAGES

À quelques jours de leur entrée en lice, les Aigles Dames ont entamé la dernière ligne droite de leur préparation. Entre entraînements et ultimes matchs amicaux, le groupe affine ses automatismes avant le rendez-vous continental.

MOHAMED KENOUI



Les Aigles Dames ont de grandes ambitions pour la CAN 2026.

Arrivée à Casablanca le 16 juillet dernier, la délégation malienne a installé son QG à l'hôtel Ziaida Palace & Spa de Benslimane. Les 26 joueuses retenues par le sélectionneur national Birama Konaté y effectuent un stage bloqué de huit jours. Ce stage clôt une préparation amorcée à Bamako avec les locales et les expatriées en vacances, élargie à 35 présélectionnées. Le Mali a multiplié les matchs ami-

caux : un nul face au Maroc le 17 avril (1-1), puis deux autres à Ouagadougou contre le Burkina Faso, les 4 et 7 juin (0-0 et 2-2). Le premier test de ce dernier rassemblement, disputé le 20 juillet 2026 à Berrechid, s'est toutefois soldé par une courte défaite face à la Côte d'Ivoire (0-1). Au-delà du résultat, ce huis clos a servi à évaluer les équilibres tactiques et l'état physique du groupe. Une seconde opposition est annoncée avant l'entrée en compétition.

Le Mondial en ligne de mire Repêché à la faveur du passage de 12 à 16 équipes, le Mali retrouve dans le groupe D avec le Cap-Vert, qui l'avait éliminé en qualifications, ainsi que le Cameroun et le Ghana. Les Aigles Dames débute-ront face aux Camerounaises le 29 juillet, avant d'affronter les Cap-Verdiennes le 2 août et les Ghanéennes le 6 août. Birama Konaté ne cache pas la hauteur du projet : « nous allons à cette CAN en compétitrices, pas en simples participantes. Nous voulons aller jusqu'au bout et tout faire pour offrir au Mali sa première participation à une Coupe du monde senior, hommes et femmes confondus ». Les quatre équipes demi-finalistes décrocheront les billets directs pour le Mondial 2027. Cependant, l'urgence reste l'entame. « Le premier match sera difficile. Il faudra être prêtes mentalement, car cela se jouera sur des détails. La détermination fera la différence », souligne le coach. En 2018, au Ghana, les Aigles Dames avaient atteint pour la première fois les demi-finales de la compétition et avaient terminé quatrièmes. Lors de la dernière édition, disputée au Maroc en juillet 2025, elles ont franchi la phase de groupes, avant de céder en quarts face au pays hôte. Des repères qui nourrissent l'ambition sans réduire l'ampleur du défi. ■

Donnez votre avis
sur **Journal du Mali**

CAN 2032 Vers une candidature de l'AES

Selon un communiqué de la Fédération nigérienne de football (FENI-FOOT), publié le 20 juillet 2026, la CAF a confirmé que la déclaration d'intérêt du Mali, du Burkina Faso et du Niger pour l'organisation conjointe de la CAN 2032 était réputée acquise. Cette étape ouvre la voie à la poursuite du processus de candidature de l'AES. Le projet a été évoqué le 18 juillet à New York, lors d'une rencontre entre le Président de la CAF, Patrice Motsepe, et les dirigeants des trois fédérations nationales. Le patron du football africain a salué cette initiative fondée sur la coopération régionale et encouragé les parties à poursuivre leurs efforts dans le respect des procédures établies. Les fédérations malienne, burkinabè et nigérienne devront désormais travailler avec leurs autorités respectives à la préparation d'un dossier commun répondant aux exigences de la CAF. ■

M.K



CARTONS DE LA SEMAINE

Après 9 saisons passées à l'AJ Auxerre, **Lassine Sinayoko** s'est officiellement engagé le 21 juillet 2026 avec le Paris FC. L'attaquant international malien a paraphé un contrat courant jusqu'à 2029 et ouvre ainsi un nouveau chapitre de sa carrière dans l'élite française du football. Au Paris FC, il rejoint son compatriote Hamari Traoré.

Défaits par l'Espagne en finale de la Coupe du monde le 19 juillet, certains joueurs argentins ont eu des comportements agressifs. **Nahuel Molina** a donné un coup de poing à Rodri, tandis que Leandro Paredes s'en est pris à Éric García et à Gavi. Selon Sky Sports News, la FIFA va ouvrir une enquête pour d'éventuelles sanctions.

DANSE ET DONSO N'GONI : TRANSMETTRE UN PATRIMOINE VIVANT

Le Donso N'Goni et les danses qui l'accompagnent occupent une place majeure dans le patrimoine culturel malien. Traditionnellement associé aux confréries de chasseurs, l'instrument accompagne encore des rites, des cérémonies familiales et des festivals. Porteur d'histoire, de valeurs et de savoirs ancestraux, cet ensemble culturel est aujourd'hui confronté au défi de sa transmission aux jeunes générations.

JOSEPH AMARA DEMBÉLÉ



Des danseurs de Donso N'Goni lors d'un festival de chasseurs.

Le Donso N'Goni, harpe-luth traditionnellement liée aux confréries de chasseurs du monde mandingue, occupe depuis des siècles une place centrale dans les cérémonies. Associé à des danses codifiées, il exprime le courage, la discipline, la solidarité, la maîtrise de soi et le respect de la nature. Ses chants transmettent aussi des récits historiques, des généalogies et des enseignements collectifs. Selon Bourama Coulibaly, acteur

culturel, l'instrument se jouait autrefois principalement lors des rencontres de chasseurs, notamment pendant le « Bôlo tourou », cérémonie de plantation des piquets. Après cette étape, les chasseurs apportaient la viande au chef, chargé de la conserver jusqu'au « Bôlo bô », cérémonie d'aarachage du piquet. Le Donso N'Goni accompagnait également le « Dankoun son », le « Jibon », le « Couchi » et le « Kala kari », rite de purification du défunt et

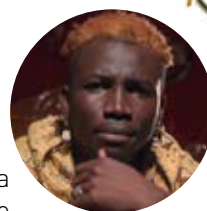
de sa famille. Aujourd'hui, son usage s'est élargi aux baptêmes, mariages, funérailles de chefs chasseurs, concerts et festivals.

Défis Malgré sa place dans la mémoire collective, les détenteurs de ce patrimoine s'inquiètent du recul de l'intérêt des jeunes. L'influence des musiques modernes, la disparition progressive de certains maîtres, l'absence de cadres réguliers d'apprentissage et la faible valorisation sociale de cette pratique fragilisent sa continuité. Les maîtres N'Faly Diakité et Drissa Bagayogo craignent que la disparition des anciens n'entraîne celle de savoirs rarement consignés. Chaque maître détient des techniques de jeu, des récits, des formules rituelles et une connaissance des pas de danse. « Les jeunes préfèrent aujourd'hui les soirées modernes aux soirées traditionnelles. Certains les jugent dépassées. L'intérêt baisse », regrette Drissa Bagayogo. Pour les acteurs culturels, les initiatives restent insuffisantes. Ils plaident pour des centres spécialisés, des ateliers dans les écoles, l'enregistrement des répertoires, la formation de jeunes instrumentistes et facteurs d'instruments, ainsi qu'un soutien durable aux maîtres et aux festivals. Cette transmission suppose l'implication des familles et des communautés. L'enjeu n'est pas de figer cette tradition, mais de transmettre ses codes, son histoire et sa fonction sociale afin qu'elle demeure un patrimoine vivant. ■

INFO PEOPLE

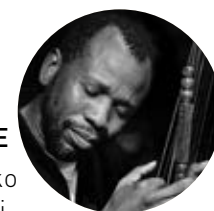
BEZY ONE RETROUVE LA SCÈNE BAMAKOISE

Bezy One retrouvera la scène bamakoise le vendredi 24 juillet 2026 au Palais de la Culture Amadou Hampâté Ba. Présenté comme un retour attendu après plusieurs années d'absence sur une grande scène, ce concert permettra à l'artiste de renouer avec un public fidèle à la musique urbaine malienne. Son répertoire récent comprend notamment Cogoyon, Fatoucis, enregistré avec Babani Diabaté, ainsi que Parallèle, réalisé en collaboration avec OG Baby. La soirée devrait mêler titres populaires, nouvelles productions et temps forts retraçant les principales étapes de son parcours. Ce rendez-vous constituera surtout un test important pour Bezy One, appelé à confirmer sa popularité et sa capacité à mobiliser.



BALLAKÉ SISSOKO FAIT RÉSONNER LA KORA EN FRANCE

Ballaké Sissoko se produira le dimanche 26 juillet 2026 aux Jardins de la Grenouille, à Argenton-sur-Creuse, dans le cadre du festival Les Intemporel-les. Le maître malien de la kora partagera la scène avec le chanteur et guitariste Piers Faccini, tandis qu'Augusta complètera l'affiche de cette soirée tournée vers les voyages musicaux. Le duo présentera notamment Our Calling, album paru en février 2025, construit autour du dialogue entre la kora, la guitare et la voix. Inspiré par les migrations, l'appartenance et le mouvement, ce projet prolonge les collaborations menées par Ballaké Sissoko avec Vincent Segal, Toumani Diabaté ou Salif Keita.



Journal du Mali
l'Hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journalumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journalumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA - Ibrahim BABY

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journalumali.com
contact@journalumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

